

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 8 avril 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	14
Nombre de présents	11

Date de convocation : L'an deux mille dix neuf

1^{er} avril 2019

et le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN,

Date d'affichage :

15 avril 2019

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Lionel AZEMAR - Jean-François PATTE- Christelle MARTINEZ MINATI - David VALETTE- Edgard PAYRASTRE - Sandrine RAMES - Lionel PERRET-Charlène GRABIE, Maryline JAMIN - Christèle JACKIEWICZ

Excusés : Vincent ROUILLET, Nathalie FRIQUART, Florence SIORAT

Procurations : Vincent ROUILLET a donné procuration à Lionel AZEMAR, Nathalie FRIQUART a donné procuration à Sandrine RAMES, Florence SIORAT a donné procuration à Edgard PAYRASTRE.

Monsieur JACKIEWICZ Christèle a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 4 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATIONS :

CCAS

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil d'Administration	9
En exercice	6
Nombre de présents	6
Qui ont pris part à la délibération	6

Date de convocation : L'an deux mille dix-neuf

1^{er} avril 2019

et le huit avril à vingt heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Présidente.

Date d'affichage :

15 avril 2019

Présents : Mme et MM. Laurence KLEIN (sauf vote CA), Sandrine RAMES, Marie-Christine DE BEAUMONT, Martine BONNET, Edgard PAYRASTRE, Christèle JACKIEWICZ

Excusés : Marie TESTA, Inès DE LACHADENEDE, Vincent ROUILLET

Procuration :

Madame JACKIEWICZ Christèle a été nommée secrétaire.

CCAS N° 2019-02 - OBJET: Présentation et vote du Compte Administratif 2018 du CCAS

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,
Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2018 en date du 16 avril 2018,

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Madame la Présidente ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame DE BEAUMONT Christine.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2018

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	628.71	800	+171.29
	Résultats antérieurs reportés 2017		597.44	+597.44
	Résultat à affecter			+ 768.73
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018			
	Solde antérieur reporté 2017			
	Solde global d'exécution			
	Résultats cumulés 2018			+768.73

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018, arrêté comme présenté ci-dessus.

CCAS N° 2019 -03 - OBJET : Approbation du compte de gestion du CCAS 2018

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31,

Madame la Présidente dit que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisé par le Trésorier, Monsieur Philippe HABONNEL, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du Compte de gestion du Trésorier ;

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

CCAS N° 2019- 04 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2018

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif du CCAS fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **768.73 €**

A savoir :

Résultat exercice 2018 : **171.29 €**

Résultat 2017 reporté ex. 2018 : **597.44 €**

- D'où un excédent de fonctionnement cumulé de **768.73 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2018			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	o	o	
RECETTES.....	o	o	
RESULTAT EXERCICE		o	
REPORT EXERCICE PRECEDENT		o	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		o	
RESULTAT FINAL		o	
EXCEDENTOU BESOIN DE FINANCEMENT...			o

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2019	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	768.73 €
B) DEFICIT - Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2018, arrêté comme présenté ci-dessus.

CCAS N° 2019 -05 - OBJET: vote du Budget Primitif CCAS 2019

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe du CCAS présenté par Madame la Présidente,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	1 568.73 €	1 568.73 €	--	--

COMMUNE

N° 2019- 18 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2018

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2018 en date du 16 avril 2018.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame JAMIN Maryline.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	561 807.10	644 156.64	+82 349.54
	Résultats antérieurs reportés 2017		116 728.60	+116 728.60
	Résultat à affecter			199 078.14
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	161 452.27	360 119.55	+198 667.28
	Solde antérieur reporté 2017	97 842.05		-97 842.05
	Solde global d'exécution			100 825.23
	Résultats cumulés 2018	821 101.42	1 121 004.79	299 903.37

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2018, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° 2019 -19 - OBJET : Approbation du compte de gestion 2018

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Madame le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisé par le Trésorier, Monsieur Philippe HABONNEL, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2018.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame le Maire et du Compte de gestion du Trésorier ;

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

N° 2019- 20 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **199 078.14 €**

A savoir :

Résultat exercice 2018 : **82 349.54 €**

Résultat 2017 reporté ex. 2018 : **116 728.60 €**

- D'où un excédent de fonctionnement cumulé de **199 078.14 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2018			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	330 730.53 €	161 452.27 €	6 870 €
RECETTES.....	496 766.64 €	360 119.55 €	
RESULTAT EXERCICE		+198 667.28 €	-6 870 €
REPORT EXERCICE PRECEDENT		-97 842.05 €	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		+100 825.23 €	
RESULTAT FINAL		+ 100 825.23 €	
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...		+93 955.23 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2019

A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0 €
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	199 078.14 €
B) DEFICIT - Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° 2019- 21 - OBJET : Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2019,

Vu le projet de budget pour l'année 2019 qui s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 825 431.68 euros et pour l'investissement en dépenses à 399 865.62 euros et en recettes à 471 712.43 euros, avec une évolution à taux constants par rapport à l'année 2018 pour chacune des trois taxes,

FIXE le taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2019 à :

	TAUX 2018	TAUX 2019
Taxe d'Habitation	19.83	19.83
Foncier Bâti	18.99	18.99
Foncier Non Bâti	74.77	74.77

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et délibéré, vote à l'unanimité les taux ci-après :

Taxe d'Habitation :	19.83 %
Foncier Bâti :	18.99 %
Foncier Non Bâti :	74.77 %

N° 2019-22 - OBJET : Vote du Budget Primitif Commune 2019

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal présenté par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le **budget principal**, pour l'exercice 2019, est adopté en recettes et dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	825 431.68	825 431.68	399 865.62	471 712.43

N° 2019- 23 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif photovoltaïque 2018

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget photovoltaïque de l'exercice 2018 en date du 16 avril 2018.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame JAMIN Maryline.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAÏQUE 2018

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	2 174.73	553.56	- 1 621.17
	Résultats antérieurs reportés 2017			
	Résultat à affecter			- 1 621.17
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	2 223.22	4 224.73	+ 2 001.51
	Solde antérieur reporté 2017			
	Solde global d'exécution			2 001.51
	Résultats cumulés 2018	4 397.95	4 778.29	+ 380.34

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif photovoltaïque de l'exercice 2018, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° 2019-24 - OBJET : Approbation du compte de gestion photovoltaïque 2018

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Madame le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice photovoltaïque 2018 a été réalisée par le Trésorier, Monsieur Philippe HABONNEL, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif photovoltaïque 2018.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif photovoltaïque de Madame le Maire et du Compte de gestion photovoltaïque du Trésorier ;

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion photovoltaïque du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif photovoltaïque pour le même exercice.

N° 2019-25 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice photovoltaïque 2018

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif photovoltaïque de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif photovoltaïque fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **-1 621.17 €**

A savoir :

Résultat exercice 2018 : **-1 621.17 €**

Résultat 2017 reporté ex. 2018 : **0 €**

- D'où un excédent de fonctionnement cumulé de **- 1 621.17 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement photovoltaïque comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement photovoltaïque de l'exercice 2018			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	58 303.50 €	2 223.22 €	
RECETTES.....	68 800.20 €	4 224.73 €	
RESULTAT EXERCICE		2 001.51 €	
REPORT EXERCICE PRECEDENT		0.00 €	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		+ 2 001.51 €	
RESULTAT FINAL		+ 2 001.51 €	
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...		+2 001.51 €	

<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2019</u>	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0 €
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	0 €
<u>B) DEFICIT</u> - Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	1 621.17 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement photovoltaïque de l'exercice 2018, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° 2019-26 - OBJET : Vote du Budget Photovoltaïque 2019

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux SPIC,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le budget photovoltaïque pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le **budget photovoltaïque**, pour l'exercice 2019, est adopté en recettes et dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	7 820.91 €	7 820.91 €	3 303.50 €	5 263.49 €

N° 2019-27 - OBJET : Création et vote du budget annexe lotissement communal OAP Village 2019

Madame le Maire rappelle au conseil son projet d'OAP village situé au nord du noyau urbain. Ce nouveau lotissement sera en lien direct avec les équipements publics : école, mairie, salle des fêtes.

Le lotissement sera constitué de 22 lots ainsi que d'un macrolot.

Lot 1	1 080 m ²
Lot 2	630m ²
Lot 3	500m ²
Lot 4	485m ²
Lot 5	550 m ²
Lot 6	510 m ²
Lot 7	630 m ²
Lot 8	520 m ²
Lot 9	575 m ²
Lot 10	635 m ²
Lot 11	635 m ²
Lot 12	635 m ²
Lot 13	670 m ²
Lot 14	650 m ²
Lot 15	660 m ²
Lot 16	710 m ²
Lot 17	725 m ²
Lot 18	635 m ²
Lot 19	610 m ²
Lot 20	610 m ²
Lot 21	525 m ²
Lot 22	700 m ²
Lot 23 macro lot	1 930 m ²

La réalisation du projet va nécessiter plusieurs opérations comptable, dont l'acquisition des parcelles par la municipalité, des frais d'études et de viabilisation ou encore l'encaissement des recettes de revente des lots. Le montant total des opérations est estimé à 2 025 468.28 €, somme qui sera financée par un emprunt.

Ces opérations vont nécessiter la création d'un budget annexe lotissement communal OAP Village. Ce nouveau budget dépendra d'une nomenclature comptable M14 spécifique qui permettra la gestion d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Le budget sera clôturé dès lors que l'opération du lotissement sera terminée. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater.

Le budget annexe lotissement ne comportera aucune opération d'acquisition de foncier pour l'année 2019. Ces opérations ne débuteront qu'au début de l'année 2020, période où sera également perçu le prêt du Crédit Agricole.

Il sera cependant nécessaire d'effectuer des dépenses en vue de la création du lotissement en 2019, notamment des frais d'études liés à l'établissement du permis d'aménager, l'appel à un géomètre ou encore des travaux de câblage.

Afin de pouvoir financer ces premières opérations, madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation exceptionnelle d'effectuer un virement de 42 160 € du budget communal vers le budget lotissement.

Madame le Maire s'engage à reverser cette somme sur le budget communal lorsque les fonds seront disponibles sur le budget lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un budget annexe lotissement de comptabilité M14
- De valider le transfert exceptionnel de la somme de 42 160 € du budget communal 2019 vers le budget lotissement communal OAP Village 2019
- D'adopter le budget de lotissement communal OAP Village pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le **budget lotissement communal OAP Village**, pour l'exercice 2019, est adopté en recettes et dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	42 160 €	42 160 €	42 160 €	42 160 €

N° 2019-28- OBJET : Acquisition d'une imprimante multifonctions pour le groupe scolaire

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de remplacer l'imprimante multifonctions du groupe scolaire arrivant en fin de vie et n'étant plus sous contrat de maintenance.

Après avoir étudié plusieurs propositions, il a été retenu les montants de **3 400.00 € HT** et **4 080.00 € TTC** de la société Ricoh pour l'acquisition d'une nouvelle imprimante multifonctions. Une demande de subvention sera faite auprès du département de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition d'une nouvelle imprimante multifonctions.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 2019-29- OBJET : Remplacement de la chaudière du groupe scolaire

Dans son dernier rapport de visite la société SERV ELITE, en charge de la maintenance de la chaudière de l'école, a précisé que cette dernière ne pourrait pas tenir une année supplémentaire, malgré des travaux de réparation provisoire. Madame le Maire souligne donc la nécessité de remplacer la chaudière du groupe scolaire avant que cette dernière ne tombe définitivement en panne.

La société MORGAVI H2O CONFORT propose le remplacement et l'installation d'une nouvelle chaudière pour un montant de **4 995.27 € HT** soit **5 270.01 € TTC**. Une demande de subvention sera effectuée auprès du département de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le remplacement de la chaudière du groupe scolaire
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires

II - SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :

Madame le Maire demande l'ajout de 2 délibérations afin de remplacer la chaudière de l'école et le photocopieur utilisé par l'équipe enseignante.

Ce matériel arrive en fin de vie et au terme de leur contrat de maintenance. Les délibérations permettront d'obtenir des subventions du département de la Haute Garonne sur le renouvellement de ces éléments.

BUDGET CCAS

Le compte administratif 2018 fait apparaître un total de 628.71 € pour les dépenses de fonctionnement et de 800 € concernant les recettes de fonctionnement.

Madame la Présidente propose d'effectuer un virement de 800 € du budget communal vers les CCAS afin d'approvisionner ce dernier. Il est également proposer d'utiliser le budget du CCAS afin de permettre aux personnes âgées de bénéficier de formation de secourisme, proposition validée à l'unanimité.

Il est proposé d'inscrire la somme de **1 568.73 €** en dépenses et recettes de fonctionnement pour le budget de l'année 2019.

BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire présente un tableau de synthèse du compte administratif 2018, avant d'effectuer une comparaison avec le budget communal prévisionnel de 2019 :

Synthèse CA COMMUNE 2018

Section de fonctionnement

Dépenses	
011 Charges à caractères général	239 039.37 €
012 Charges de personnel	246 418.57 €
014 Atténuations de produits	13 608.00 €
65 Autres charges de gestion courante	44 977.81 €
66 Charges financières	17 763.35 €
67 Charges exceptionnelles	
042 Opération d'ordre transfert et/ section	
Total de l'exercice	561 807.10 €

Recettes	
13 Atténuation de charges	1 579.60 €
70 Produits des services, domaine et ventes diverses	56 624.21 €
73 Impôts et taxes	372 665.00 €
74 Dotations, subventions et participations	208 787.15 €
75 Autres produits de gestion courante	
76 Produits financiers	11.59 €
77 Produits exceptionnels	4 489.09 €
042 Opération d'ordre transfert et/ section	
Total de l'exercice	644 156.64 €

Résultat de l'exercice 2018	82 349.54 €
------------------------------------	--------------------

Report de l'exercice N-1	0
--------------------------	---

Report de l'exercice N-1	116 728.60 €
---------------------------------	---------------------

Total des dépenses	561 807.10 €
---------------------------	---------------------

Total des recettes	760 885.24 €
---------------------------	---------------------

Excédent de fonctionnement cumulé 2018	199 078.14 €
---	---------------------

Section d'investissement

Dépenses	
16 Emprunts et dettes assimilées	44 785.98 €
20 Immobilisations incorporelles	17 311.20 €
21 Immobilisations corporelles	97 305.09 €
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	2 050.00 €
041 Opération Patrimoniales	
Total de l'exercice	161 452.27 €

Recettes	
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	77 849.56 €
1068 Dotations, fonds divers et réserves	211 132.05 €
13 Subventions d'investissement reçues	16 137.94 €
16 Emprunts et dettes assimilées	55 000.00 €
041 Opérations Patrimoniales	
Total de l'exercice	360 119.55 €

Résultat de l'exercice 2018	198 667.28 €
------------------------------------	---------------------

Report de l'exercice N-1	97 842.05 €
--------------------------	-------------

Report de l'exercice N-1	
---------------------------------	--

Solde d'exécution d'investissement	100 825.23 €
---	---------------------

Synthèse Budget 2019

Section de fonctionnement

Dépenses	
011 Charges à caractères général	233 229.12 €
012 Charges de personnel	271 000.00 €
014 Atténuation de produits	18 200.00 €
65 Autres charges de gestion courante	47 494.95 €
66 Charges financières	16 879.83 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €
022 Dépenses imprévues	4 000.00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
023 Virement à la section d'investissement	234 627.78 €
Total de l'exercice	825 431.68 €

Report de l'exercice N-1	
Total des dépenses	825 431.68 €

Section d'investissement

Dépenses	
16 Remboursement capital emprunts	21 644.94 €
20 Immobilisations incorporelles	141 740.00 €
21 Immobilisations corporelles	194 320.68 €
23 Immobilisations en cours	0.00 €
27 Autres établissements publics	42 160.00 €
040 Opérations d'ordre	0.00 €
Total de l'exercice	399 865.62 €

Report de l'exercice N-1	
Total des dépenses	399 865.62 €

Recettes	
013 Atténuations de charges	500.00 €
70 Produits des services	56 195.00 €
73 Impôts et taxes	384 782.00 €
74 Dotations et participations	181 539.83 €
75 Autres produits de gestion courante	0.00 €
76 Produits Financiers	947.76 €
77 Produits exceptionnels	2 388.95 €
042 Opération d'ordre transfert	0.00 €
Total de l'exercice	626 353.54 €

Report de l'exercice N-1	199 078.14 €
Total des recettes	825 431.68 €

Recettes	
10 FCTVA	18 858.74 €
10 Taxe d'aménagement	68 523.00 €
10 Autres fonds	0.00 €
1068 Besoin de financement	0.00 €
13 Subventions	35 173.00 €
16 Emprunts	0.00 €
21531 réseau adduction d'eau	10 954.68 €
27 Autres immo financières	2 750.00 €
024 Produit des cessions	0.00 €
040 Opérations d'ordre	0.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	234 627.78 €
Total de l'exercice	370 887.20 €

Report de l'exercice N-1	100 825.23 €
Total des recettes	471 712.43 €

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère générales correspondent aux dépenses de fonctionnement principales de la collectivité et regroupent : le petit équipement, les contrats avec les prestataires, l'électricité ou encore l'eau. La commune a dépensé 239 039.37 € sur ce chapitre en 2018, ce qui était très proche des prévisions (242 000 €). Il est proposé d'inscrire la somme de 233 229.12 € sur le budget 2019. Cette baisse est principalement due au transfert de la compétence ALSH à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Avec un total de 246 418.57 €, les charges de personnels du compte administratif 2018 ont été fidèles à ce que prévoyait le budget communal 2018. Madame le Maire propose d'inscrire la somme de 271 000 € pour le budget communal 2019. Cette hausse s'explique par la titularisation de 3 agents du groupe scolaire, ainsi que par la promotion de plusieurs agents.

Les atténuations de produits correspondent principalement à l'attribution de compensation, soit la somme qui est reversée à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais pour l'exercice des compétences transférées. Le compte administratif fait état de 13 608 € sur ce chapitre, tandis que Madame le Maire propose d'inscrire la somme de 18 200 € sur ce dernier. Cette hausse est la conséquence directe du transfert de la compétence ALSH à Terres du Lauragais.

Le chapitre 65 correspond aux autres charges de gestion courante, comprenant : les indemnités des élus ainsi que leurs formations, la cotisation au service incendie, les contributions aux syndicats tels le SDEHG ou encore les subventions versées aux associations communales. 44 977.81 € ont été dépensés sur ce chapitre en 2018. Madame le Maire propose d'y inscrire la somme de 47 494.95 € pour l'année 2019. La légère hausse s'expliquant par une hausse de la cotisation versée au SDEHG, justifiée par le remplacement de l'intégralité des lampadaires du lotissement des Albigots.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt, ces dernières étaient de 17 763.35 € en 2018 et seront de 16 879.83 € en 2019. On note la fin du remboursement des emprunts liés au renforcement du réseau d'eau et le début du remboursement de l'emprunt associé à l'installation photovoltaïque du groupe scolaire. A noter que cet emprunt particulier, sera remboursé par virement du budget photovoltaïque vers le budget communal.

Tout comme pour l'année 2018, Madame le Maire propose d'inscrire la somme de 4 000 € au titre des dépenses imprévues du budget 2019.

Le compte administratif 2018 fait apparaître un total des dépenses de fonctionnement de **561 807.10 €**. Le total des dépenses de fonctionnement pour le budget 2019 est estimé à **825 431.68 €** (incluant 234 627.78 € de virement à la section investissement).

Recettes de fonctionnement :

Les 1 579 € inscrits au chapitre 13 du compte administratif 2018 correspondent aux remboursements des indemnités journalières des agents. Madame le Maire précise n'avoir inscrit en 2019 que les sommes réellement perçues à ce jour soit 500 €.

Le chapitre 70 est principalement composé des recettes liées à la cantine scolaire. La somme prévue au budget 2019 (56 195 €) est relativement similaire à celle perçue au compte administratif 2018 (56 624.21 €).

Les sommes perçues au titre des impôts et taxes en 2018 se sont élevées à 372 665 €. Cette somme s'est avérée plus élevée que prévue de par la perception du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal). Madame le Maire propose de maintenir une fiscalité locale (Taxe foncière et d'habitation) à taux constants pour l'année 2019. Malgré le maintien des taux, le chapitre 73 devrait augmenter de près de 12 000 € et atteindre la somme de 384 782 € du fait de l'augmentation de la population et de l'inflation.

Le chapitre 74 correspond aux différentes dotations reversées par l'Etat : Dotation générale de fonctionnement, dotation de péréquation, dotation de solidarité rurale. Le chapitre intègre également les dotations reversées par la CAF pour l'exercice des compétences ALAE/ALSH. 208 787.15 € ont été encaissés en 2018 sur ce chapitre, tandis que 181 539.83 € sont prévus au budget 2019. L'importante baisse est liée à la diminution des dotations de la CAF, dotations qui devraient disparaître définitivement dès 2020. La municipalité devra donc prendre des décisions sur le maintien ou non de l'ALAE et du centre jeunes dans les années à venir.

La somme inscrite au chapitre 76 du budget communal 2019 (947.76€) correspond au virement du budget photovoltaïque destiné à rembourser l'intérêt de l'emprunt dédié à l'installation.

La municipalité a perçu la somme de 4 489.09 € en 2018 au titre des produits exceptionnels. Ces produits correspondent à des dépenses liées aux remboursements d'assurances et d'honoraires. Pour l'année 2019, Madame le Maire a inscrit 2 388.95€, ce qui correspond à la somme reversée par l'assurance suite à la dégradation de la borne incendie située en face de la mairie.

Le compte administratif 2018 affiche **644 156.64 €** en recettes de fonctionnement. Cette somme permet de dégager un résultat positif de 82 349.54 € pour la section fonctionnement de 2018, somme venant s'ajouter au 116 728.60 € reportés du budget de l'année précédente, soit un résultat total de **199 078.14 €** pour la section de fonctionnement.

Madame le Maire propose d'inscrire la somme de **825 431.68 €** en recettes de fonctionnement 2019, somme incluant le résultat total de la section de fonctionnement 2018 (199 078.14 €).

Dépenses d'investissements :

Le compte 16 est dédié au remboursement du capital de l'emprunt, ce dernier s'élevait à 44 785.98 € en 2018 et s'élèvera à 21 644.94 € pour l'année 2019. La fin du remboursement de l'emprunt lié au renforcement du réseau d'eau diminue considérablement les dépenses d'emprunts. Cependant un nouvel emprunt sera prévu dès 2020 afin de financer les travaux d'extension et de rénovation de la salle des fêtes.

Les comptes 20 et 21 regroupent les immobilisations incorporelles et corporelles listées ci-dessous dans les tableaux suivants :

Détails des investissements 2018

Compte	Opération	Prévu	Réalisé	Prévu (après DM)	Réalisé (après DM)
2128	Rond point Monplaisir	5 000.00 €		2 150.00 €	
21312	Toiture école	5 000.00 €			
21312	Sécurisation école	12 500.00 €	5 541.60 €		
2135	3eme phase ADAP	4 000.00 €			
2135	Clim maternelle	10 000.00 €		9 312.50 €	
2138	Parking école	96 000.00 €	90 883.80 €		
2151	Aménagement RD1 et Touron	34 000.00 €			
2158	Tronçonneuse + matériel technique	2 000.00 €	385.70 €		
2158	Matériel pédagogique scolaire	1 000.00 €	493.99 €		
202	Révision PLU	11 290.00 €	10 260.00 €		
2031	Frais d'études	8 000.00 €	7 051.20 €		
	TOTAL	188 790.00 €	114 616.29 €		

Détails des investissements 2019

Compte	Opération	Prévu	Réalisé	Prévu (après DM)	Réalisé (après DM)
202	Révision PLU (dont 240 € de RAR) + Schéma assainissement (9 000 €)	11 740.00 €	240.00 €		
2031	Maîtrise d'œuvre SDF + BDO + extension dortoir + valoris	130 000.00 €	2 340.00 €		
2128	Aménagement rond point Monplaisir	1 099.00 €			
21312	Travaux extension dortoir école	90 000.00 €			
21312	Sécurisation école (RAR)	6 630.00 €	6 630.00 €		
2135	Etagères école	5 000.00 €			
2135	1 clim mobile école	400.00 €			
2135	Cabane école	3 500.00 €			
2135	Chaudière école	5 500.00 €			
2151	Aménagement RD1 et Touron	54 636.00 €			
2152	Régularisation réseau eau 2016 (opération neutre:somme identique en recettes)	10 954.68 €			
21571	Véhicule	8 000.00 €			
2158	Matériel service technique	1 600.00 €			
2158	Matériel pédagogique scolaire	1 000.00 €			
2183	2 vidéoprojecteurs	1 800.00 €			
2183	imprimante multifonction école	4 200.00 €			
	TOTAL	336 059.68 €	9 210.00 €	0.00 €	0.00 €

La grande majorité des investissements prévus en 2018 a été réalisée ou reportée sur le budget 2019. Le diagnostic concernant les infiltrations au niveau de la toiture de l'école n'a pas permis de dégager une action précise pour la réparation. La municipalité n'a finalement pas retenu l'équipement en climatiseurs fixes dans les classes de maternelles. En effet, la mise en place systématique de climatiseurs ajoute au réchauffement climatique. Il est recommandé d'utiliser ponctuellement des climatiseurs mobiles lors des fortes chaleurs. Madame Le Maire précise également qu'il est nécessaire que les usagers acceptent de supporter ponctuellement un inconfort modéré. Ainsi, les plaintes relatives aux chaleurs insupportables au mois de mars ne sont pas recevables. Une climatisation mobile supplémentaire sera achetée pour l'école afin de faire face aux périodes de fortes chaleurs, relativement courtes durant la période scolaire.

Les dépenses d'investissements les plus importantes concerneront les ralentisseurs (54 636 €), l'extension du dortoir de l'école (90 000 €) et les couts de maitrises d'œuvres liés à l'extension de la salle des fêtes, du dortoir et des ralentisseurs (130 000 €).

La somme de 2 050 € inscrite au chapitre 27 du compte administratif 2018 correspond à la somme qui a été reversée sur le budget photovoltaïque en cours d'année. Le budget photovoltaïque n'ayant pas encore de recettes propres pour financer ses dépenses.

42 160 € seront inscrits au chapitre 27 du budget communal 2019. Cette dépense sera directement versée sur le budget lotissement OAP village 2019 afin de financer les premières dépenses.

Le compte administratif 2018 fait apparaître un total des dépenses d'investissements de **161 452.27 €**. Le total des dépenses d'investissements pour le budget 2019 est estimé à **399 865.62 €**.

Recettes d'investissements :

77 849.56 € ont été perçus au chapitre 10 du compte administratif 2018 dont 70 234.07 € relatif à la taxe d'aménagement et 7 615.49 € liés au FCTVA (récupération de la TVA de 2016). La somme de 211 132.05 € a été versée au compte 1068 afin de financer le déficit d'investissements et les restes à réaliser du budget de l'année précédente.

Le FCTVA est estimé à 18 858.74 € pour l'année 2019 (TVA de 2017). La taxe d'aménagement devrait être similaire à celle de 2018 avec un montant prévu à hauteur de 68 523 €.

La municipalité a pu bénéficier de 16 137.94 € de subventions pour l'année 2018 avec notamment 11 070 € pour l'installation photovoltaïque du groupe scolaire ainsi que des dotations de l'Etat et du département pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public (ADAP).

35 173 € ont été inscrits sur le chapitre 13 du budget communal 2019, la municipalité devrait bénéficier de subventions liées aux aménagements du parking et la sécurisation de l'école, ainsi qu'à l'installation des ralentisseurs sur la RD1.

L'opération de 10 954.68 € prévue au compte 21531 est une opération de régularisation comptable neutre (s'annule en dépense et recette).

La somme de 2 750 € prévue au chapitre 27 correspond au virement effectué du budget photovoltaïque pour financer le remboursement du capital de l'emprunt lié à ce dernier. Pour rappel, un emprunt de 55 000 € a été souscrit pour financer l'opération, emprunt que l'on retrouve au compte 16 du compte administratif 2018.

Le compte administratif 2018 affiche un total de **360 119.55 €** en recettes d'investissement. Cette somme permet de dégager un résultat positif de 198 667.28 € pour la section investissement de 2018 ; somme à laquelle il faut retirer le déficit de 97 842.05 € reporté du budget de l'année précédente, soit un résultat total de **100 825.23 €** pour la section d'investissement.

Madame le Maire propose d'inscrire la somme de **471 712.43 €** en recettes d'investissement 2019, somme incluant le résultat total de la section d'investissement 2018 (100 825.23 €) et le virement de la section fonctionnement (234 627.78 €).

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur Frédéric CHAMPIÉ, secrétaire de mairie, effectue une présentation du compte administratif 2018 et du budget prévisionnel 2019.

Concernant les dépenses de fonctionnement de l'année 2018, seule la somme de 2 174.73 € a été inscrite au compte 6811. Il s'agit d'une opération d'ordre liée à l'amortissement de l'installation pour une partie de l'année 2018 (de mai à décembre), on peut retrouver cette somme au compte 28153 des recettes d'investissements.

Pour l'année 2019, 1 000 € sont inscrits au compte 61521 pour d'éventuelles dépenses d'entretien et 1 000 € sont prévus au compte 6287 pour l'abonnement au réseau Enedis. L'amortissement total de l'année 2019 est prévu au compte 6811 à hauteur de 3 261.98 €. Est également prévu le transfert du remboursement des intérêts de l'emprunt vers le budget communal 2019 au compte 66111 pour un montant de 937.76 €. A noter qu'il faut également rajouter le déficit de fonctionnement de l'exercice précédent à hauteur de 1 621.17 €. Soit un total de **7 820.21 €** au titre des dépenses de fonctionnement 2019.

Le total des recettes de fonctionnement pour l'année 2018 s'élève à 553.50 € ce qui correspond à l'amortissement de la subvention versée à l'Etat pour financer l'installation. Cette opération se retrouve également en dépenses d'investissements au compte 13911. La convention de revente d'électricité n'ayant pas encore été signée par ERDF, aucune recette liée au rachat d'énergie n'a été encaissée en 2018.

Pour l'année 2019, le montant d'amortissement de la subvention est inscrit au compte 777 pour le même montant que l'année 2018 : 553.50 €. Le compte 707 devrait accueillir la somme de 7 267.41 €, somme représentant le rachat de l'énergie généré par l'installation en 2018 et 2019. Le total des recettes de fonctionnement pour l'année 2019 est estimé à **7 820.91 €**.

Les dépenses d'investissements 2018 font apparaître l'amortissement de la subvention (553.50 €) ainsi que 1 669.72 € pour les travaux de branchement des panneaux (création d'une tranchée + raccordement), pour un total de **2 223.22 €**.

Concernant le budget prévisionnel 2019, on retrouvera l'amortissement de la subvention pour un montant identique à 2018 au compte 13911. Il faut également prévoir le remboursement du capital de l'emprunt qui sera viré au budget communal pour un montant de 2 750 €. Il est donc proposé d'inscrire la somme totale de **3 303.50 €** au titre des dépenses d'investissements du budget photovoltaïque 2019.

Les recettes d'investissements 2018 sont composées de l'amortissement de l'installation (2 174.73€) ainsi que du virement du budget communal de 2 050 €, ayant été effectué pour financer les premières dépenses du budget photovoltaïque. A noter que cette somme devra être reversée plus tard sur le budget communal. Le total des recettes d'investissement s'élève donc à **4 224.73€** pour l'année 2018.

Le budget 2019 intégrera le résultat positif de la section d'investissement de l'année précédente de 2 001.51€, ainsi que l'amortissement de l'installation (3 261.98 €), pour un montant total des recettes d'investissement estimé à **5 263.49 €**.

BUDGET LOTISSEMENT

Madame le Maire propose la création du budget lotissement dès cette année afin d'anticiper la mise en œuvre du projet d'OAP village présenté lors des derniers conseils municipaux. Ce budget sera alimenté par un virement de 42 160 € du budget communal, afin qu'il puisse financer les premières dépenses liées aux études et au permis d'aménager.

Il est rappelé qu'une partie du foncier de l'OAP a déjà été acquis par la municipalité et que le Crédit Agricole ainsi que l'EPFO ont tous 2 donné leur accord pour financer le projet. Il faudra néanmoins que le permis d'aménager soit déposé et accepté et qu'une moitié des terrains soit vendue avant de pouvoir bénéficier des financements. Madame le Maire informe le conseil que les parcelles des familles MARTY et FERNANDEZ ont été acquises, et que les négociations seront bientôt entamées avec les familles TEULIER et DUFFAUT.

Le budget lotissement OAP Village 2019 comprendra **42 160 €** de dépenses de fonctionnement (Etude géomètre, parution appel d'offres, constat permis d'aménager, dossier architecte, câblage cuivre et fibre). **42 160 €** sont également prévus en recettes de fonctionnement (opération d'ordre), que l'on retrouve aussi en dépenses d'investissement. Le virement du budget communal sera versé au chapitre 16 des recettes d'investissements, pour la somme de **42 160 €**.

Commission entretien des bâtiments et des espaces verts :

Monsieur David VALETTE informe le conseil que les travaux d'aménagements de la RD1 (Touren + Monplaisir) arrivent à leurs termes. Les panneaux ont été refaits, tout comme la clôture. Les galets ont été repositionnés et les tags sur les ralentisseurs ont été gommés. Il ne manque plus que le marquage qui sera fait lorsque la météo le permettra.

Monsieur VALETTE précise que suite à une réunion avec le Pool Routier des Terres du Lauragais, une liste des voies communales à reprendre, a été établie. Cette liste comprendra notamment le chemin de Bouscatel.

Une demande de Madame JAM a été faite afin de refaire le passage piétons entre la Cité jardins et le piétonnier, il a également été signalé qu'un poteau en bois gênait la visibilité à ce niveau. La municipalité va étudier des solutions.

Commission aux affaires scolaires :

Monsieur Lionel PERRET notifie le conseil qu'une réunion au sujet du PEDT se tiendra le mardi 9 avril 2019. Seront présents : la municipalité, la directrice, le directeur du centre de loisirs, la conseillère pédagogique, les représentants des parents d'élèves, un représentant de la CAF.

Monsieur Edgard PAYRASTRE précise que l'idée sera de proposer un projet plus « simple » avec au maximum 2 ou 3 actions. La municipalité compte évoquer la création d'un conseil municipal des jeunes. Il sera nécessaire de sensibiliser les jeunes avant les élections des membres du futur conseil, Monsieur PAYRASTRE propose à Madame le Maire d'intervenir dans les classes pour communiquer sur la création et l'importance de ce nouveau conseil. Les participants du centre jeunes pourront également distribuer des tracts sur la commune. D'autres idées sont proposées tel le fait de faire découvrir la cantine aux enfants des assistantes maternelles, par des visites gérées par le centre de loisirs.

De nombreuses activités sont prévues pour le centre jeunes pendant les vacances de Paques : peinture au sol, escape game ou encore laser quest.

Une évaluation complète de notre dispositif périscolaire (cantine, garderie, ALAE, ALSH) sera menée avant la fin de l'année scolaire afin de permettre de définir nos orientations politiques. Le questionnaire sera construit en associant toutes les personnes concernées et en parfaite transparence dans le respect du travail de chacun. Malgré l'attachement fort des élus à un fonctionnement de la cantine avec une préparation des repas sur place et un approvisionnement en circuit court, l'hypothèse du recours à des repas livrés sera envisagée.

Une stagiaire en diététique interviendra à la cantine du 17 juin au 12 juillet 2019, afin de travailler sur l'équilibre alimentaire des repas.

Commission urbanisme :

Madame le Maire informe le conseil que les permis de construire pour l'extension de l'école et la rénovation de la salle des fêtes ont été déposés avant le 15 mars 2019.

Le bureau d'études de la salle des fêtes travaille actuellement sur les études thermiques du bâtiment. L'idée de ne pas chauffer le bâtiment a été évoquée mais non retenue, car cela nécessitait d'accepter des températures autour de 16°C sur les périodes les plus froides. Le bâtiment devrait cependant être très économe en énergie. Les études chiffrées sont en cours.

Sujets divers :

Madame le Maire informe le conseil que le budget des Terres du Lauragais sera voté le 9 avril 2019. L'EPCI prévoit les sommes de 26 millions d'euros pour la section fonctionnement et de 8 millions d'euros pour la section d'investissement.

La Communauté de Communes de Terres du Lauragais entame une réflexion sur un projet de territoire et sur ses orientations politiques. L'idée de développer l'emploi local pourrait être un axe prioritaire parmi les objectifs de l'EPCI.

Une journée de réflexion autour de la trame verte et bleue pour la biodiversité sera organisée le 28 mai 2019 à Maureville.

Madame Sandrine RAMES rapporte que le concert de Jazz du dimanche 7 avril 2019 n'a compté qu'une petite dizaine de personnes, ce qui a été relativement décourageant pour les organisateurs. Au vu de l'intérêt de la population pour ce type d'événement, les élus suggèrent de mettre fin à l'organisation de ce type de manifestations sur la commune, malgré le fait que 2 autres événements soient prévus en mai et juin 2019.

Monsieur Lionel AZEMAR informe le conseil qu'un concours de pétanque aura lieu le dimanche 26 mai, soit le même jour que les élections européennes et que la foulée de la Soledra. Monsieur AZEMAR souhaite savoir s'il est possible de déplacer le lieu de vote pour que l'association de la pétanque puisse bénéficier de la salle des fêtes. Madame le Maire répond à Monsieur AZEMAR que l'association pourra utiliser la salle des associations.

La séance est levée le lundi 8 avril 2019 à 23H35.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 13 mai 2019 à 20h30

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

CCAS N° 2019-02 - OBJET: Présentation et vote du Compte Administratif 2018 du CCAS

CCAS N° 2019-03 - OBJET: Approbation du compte de gestion du CCAS 2018

CCAS N° 2019-04 - OBJET: Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2018

CCAS N° 2019-05 - OBJET: vote du Budget Primitif CCAS 2019

N° 2019-18 - OBJET: Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2018

N° 2019-19 - OBJET: Approbation du compte de gestion 2018

N° 2019-20 - OBJET: Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

N° 2019-21 - OBJET: Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2019

N° 2019-22 - OBJET: Vote du Budget Primitif Commune 2019

N° 2019-23 - OBJET: Présentation et vote du Compte Administratif photovoltaïque 2018

N° 2019-24 - OBJET: Approbation du compte de gestion photovoltaïque 2018

N° 2019-25 - OBJET: Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice photovoltaïque 2018

N° 2019-26 - OBJET: Vote du Budget Photovoltaïque 2019

N° 2019-27 - OBJET: Création et vote du budget annexe lotissement communal OAP Village 2019

N° 2019-28 - OBJET: Acquisition d'une imprimante multifonction pour le groupe scolaire

N° 2019-29 - OBJET: Remplacement de la chaudière du groupe scolaire

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	^{er} 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	^{ème} 2 Adjoint	
PERRET Lionel	^{ème} 3 Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Lionel AZEMAR
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Edgard PAYRASTRE
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Sandrine RAMES